



Prelevement abusif orange suite resiliation abonnement tel portab

Par **ccn78**, le **12/04/2011 à 13:15**

Bonjour,
Depuis juin 2010 et après avoir résilié un abonnement tel portable par lettre RAR, Orange a modifié les prelevements (tous les 2 mois 40.00 euros au lieu de mensuel 20.00 euros) et continue de prélever mon compternMa banque aussi prévenue en juin 2010 par courrier et e-mails et déplacement à l'agence refuse aujourd'hui de prendre en compte le refus de prélèvement : argument "il faut supprimer tous les prélèvements orange...."
Quels sont mes recours ?
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **12/04/2011 à 14:41**

Vous pouvez faire opposition prélèvement par prélèvement. On se déplace pour ça afin de voir son conseiller de compte. Pour révoquer, vous devez tout révoquer (ce que vous devriez faire d'ailleurs)